L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 25 AOUT 1847.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR
MAYNE & WEISSE.
No. 81 rue de Chartres, et No. 13 rue du Camp.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 25 AOUT 1847.

POUR LE CONGRÈS 2e DISTRICT.
B. G. THIBODEAUX.

BUREAU DE SANTÉ

Liste des enterrements dans tous les cimetières de la ville,

De lundi 23 août à neuf heures, à mardi 24, à la même heure.

Décès de toutes maladies..............67

Sur ce nombre, de fièvre jaune, 49.—Enfans au-dessous de dix ans 6.

REVUE.

En attendant les avis que nous transmettra le prochain steamer européen, et les nouvelles encore plus palpitantes qui doivent nous venir du Mexique, jetons un rapide coup-d'œil sur la situation des deux hémisphères et résumons-la en quelques lignes.

La vieille Europe s'agite et s'inquiète. Ceux qui s'y connaissent prétendent qu'il se prépare là-bas de graves évènements. La Grande Bretagne continue à être travaillée sourdement par les élémens de dissolution que la famine, d'une part, et l'extrême indigence, d'une autre, ont introduit dans toutes les parties de ce puissant royaume. Sur ce sol qui tremble, l'aristocratie convie à de merveilleuses fêtes les noms les plus nobles et les plus célèbres de la Cour et de la Ville. Les théâtres déploient un luxe royal; les salles de spectacle sont transformées en palais enchantés; les toilettes ruissellent de diamans; le faste s'assied jusqu'au parterre. Sur la scène, les plus admirables cantatrices font trépigner l'assistance, plongent la foule dans le ravissement, et arrachent d'enthousiastes applaudissemens à la Reine elle-même. Le Prince Albert se fait recevoir pompeusement chancelier de l'Université de Cambridge. Il dépouille le froc militaire pour revêtir la robe rouge des docteurs; sa tête est surmontée du bonnet carré; son sévère costume de colonel disparaît entièrement sous le ridicule harnais des professeurs de l'École. Tout cela se fait gravement, posément; le nouveau docteur adresse un discours à la reine, sa femme, et celle-ci lui répond qu'elle a l'Université en grande estime. Cette représentation a été fort solennelle; le public n'a pas ri, ce qui prouve qu'il est anglais.

En France, de tristes évènemens sont venus jeter la perturbation dans les esprits. Un ministère qui s'était affermi au milieu des orages, qui avait bravé de vaillants assauts à l'opposition sur le terrain des grandes questions internationales, est menacé d'une prochaine dissolution par suite de scandaleuses révélations portées à la tribune par d'honorables députés et reproduites par la presse de toutes les nuances. Un grand banquet est donné par les réformistes; on n'y boit pas à la santé du Roi, et on y évoque le souvenir de 93. C'est là, nous le croyons, un alarmant symptôme. Pourquoi cet oubli de la Majesté qui trône aux Tuileries? Est-ce que les souvenirs [illegible] d'où il tira [illegible] Louis-Philippe [illegible]. Que devient alors le dogme consacré par le [illegible] de la Charte [illegible] ... [illegible]

[illegible] et sont une sourde [illegible]. Les [illegible] ... des grands courants [illegible] ... France. Ce déploiement de forces prodigieux [illegible].

Le Portugal n'est pas encore pacifié.—L'Espagne est un volcan ardent dont les flancs sont [illegible] ... Le sabre est à peine dans le fourreau qu'il faut l'en sortir de nouveau et verser un peu de ce sang [illegible] ... La division est au sein du Palais. Isabelle et son mari se détestent cordialement, et il s'agit la grave question du divorce.

Le génie des révolutions plane sur les cantons suisses. La Politique et la Religion, causes éternelles de discorde parmi les hommes, soufflent dans le cœur des populations des passions mortelles qui leur mettent constamment les armes à la main. L'assassinat et le brigandage procèdent de ces troubles pour répandre partout la consternation.

L'exemple de la Prusse entraînera fatalement l'Allemagne sur la pente du progrès. Le roi [illegible] aux nouvelles idées [illegible] ... [illegible] torrent constitutionnel.

[illegible] du czar Nicolas est immobile [illegible] sceptre de fer [illegible] ... des destinées de la Belgique et de la Hollande.

[illegible] qui est confié les rênes du [illegible] de la Turquie, se réserve dans son [illegible] ... [illegible]

Des [illegible] influences combattent les sa[illegible] par le nouveau pape [illegible]. Il [illegible] souverain pontife tout [illegible] entouré pour [illegible] ... son haut [illegible] est condamné à marcher en [illegible] car les populations [illegible] Les [illegible] de la Providence s'accompliront en dépit [illegible].

Mais [illegible] si nous traversons l'Océan, que [illegible] dans notre propre pays. La plus [illegible] tranquillité et tous les signes précurseurs d'une prospérité croissante. Les élections [illegible] au milieu du calme. Les moissons s'annoncent sous les plus favorables apparences; le commerce s'étend chaque jour dans [illegible] cercle; les vierges forêts de l'Ouest [illegible] sous la hache des émigrants; la civilisation marche vers les bords du Pacifique; nos [illegible] consolident; nos armées sont à la [illegible] de nouvelles conquêtes. A l'heure qu'il [illegible] drapeau flotte sans doute sur les murs [illegible] soldats admirent les magnificences de [illegible] capitale des Aztecs.

[illegible] il y a pourtant une [illegible] de la Louisiane, le [illegible] commerce de l'Ouest, se débat [illegible] fièvre. Il y tombe y ré[illegible] et de nombreuses victimes y [illegible] jour. Cependant, n'é[illegible] Il faut bien qu'un grain [illegible] prospérités dont [illegible].

INTRIGUES DE GUATEMALA.—Nous tenons [illegible] les proclamations du président [illegible] Honduras [illegible] des deux généraux de [illegible]. Nous en sommes [illegible] de la [illegible]. Le président, qui s'adresse à ses compatriotes, se lamente d'abord sur le sort du [illegible]. Il verse des larmes sur la prise de [illegible] que l'ennemi marche sur la [illegible] avec [illegible] nous [illegible] commettre les Américains [illegible]. Les Mexicains sont nos frères con[illegible] destinée sera plus tard la nôtre. [illegible] donc à eux et partageons leurs [illegible]. Nous voulons de la paix, mais d'une [illegible]. J'ai adressé, ajoute le président, [illegible] à chacun des gouverneurs de la [illegible] leur avis sur l'op[illegible] nos voisins, ou au moins [illegible] pour le succès de leurs armes. [illegible] ont détruit l'énergie du Mexique, et ce pays, avec une population [illegible] d'âmes, est envahi par une poignée d'hommes. Le but de ceux-ci est [illegible] les Mexicains leur territoire et leurs biens. Le président termine en exprimant le bonheur qu'il éprouve à administrer un peuple aussi vertueux que celui qui habite l'Honduras.

Les généraux de division s'adressent, eux, à l'armée. Camarades, s'écrient-ils, le Mexique [illegible] une situation difficile, et notre devoir [illegible]. Les habitans de ce pays sont [illegible] leur cause doit être la nôtre. C'est [illegible] lutter contre l'esprit de conquête. Après avoir dit aux hommes de [illegible] leurs divisions, ils ajoutent que [illegible] les bras de [illegible]. Union et [illegible]

liberté, telle sera notre devise; opprobre éternel à quiconque fomentera les dissentions ou aidera les vues conquérantes des Américains du Nord!

Ces proclamations peuvent se passer de commentaires.

☞ Le *Courrier* défend avec acharnement ses *héros* mexicains. Nous avons pour ces derniers la plus sincère estime [illegible] persistons à leur refuser la grandi[illegible] dont les a décorés notre aimable confrère. La feuille du soir veut décidément nous faire peur. Vous verrez, dit-elle, avec un petit ton de menaces, vous verrez ce dont les Mexicains sont capables avec un chef comme Paredes. On jurerait que les sympathies du vénérable organe des locofocos sont entièrement acquises à nos ennemis. Ma foi! c'est peut-être une niaiserie de notre part, mais nous sommes habitués à considérer nos soldats comme supérieurs aux hordes mexicaines. Mais pourquoi discuter? Attendons les évènements. Si nos armées triomphent de nouveau quel sera le dépit de ce patriotique *Courrier!*

STRATÉGIE.—Il y a des choses très instructives dans un long article qui ornait hier soir les colonnes d'un journal. C'est une critique fort *sensée* du plan de campagne adopté par le général Scott. La question stratégique y est discutée à fond. Nous confessons en toute humilité notre profonde ignorance de ces matières. Après tout, le général Scott ne s'entend pas peut-être aussi bien en tactique que les hommes de plume d'un journal.

HENRY CLAY.—Il y a de cela huit ou dix ans, M. Clay fit dans l'une des chambres du Congrès un formidable discours contre les abolitionistes et leurs criminelles tentatives. Ses amis vinrent le [illegible] la veille de la mémorable séance, et lui représentèrent le danger qu'il y avait à se prononcer contre ces fanatiques. M. Clay songeait alors à la présidence: on lui dit qu'il s'aliénerait le Nord et qu'il porterait un coup fatal aux espérances de son parti. Il ne se laissa pas néanmoins ébranler. Mon devoir, répondit-il, passe avant mes intérêts; j'aime mieux avoir le témoignage de ma conscience que les gloires de la présidence. Le lendemain, l'épouvante se répandit au sein du parti abolitioniste: notre grand orateur avait flagellé cette secte impie et lui avait imprimé au front une sanglante flétrissure.

La réponse de Clay dans cette grave circonstance, est de celles dont [illegible] les mémoires gardent le souvenir. On la répétera et on l'admirera toujours. Clay s'y révèle tout entier, avec ses fins instincts d'indépendance et son mépris d'un pouvoir acquis aux dépens de l'honneur et de la sincérité. C'est ce sentiment qui a dicté en 1840 sa trop célèbre lettre contre l'annexion du Texas. Dès lors, il a dû comprendre que les abords du palais présidentiel lui étaient à jamais fermés.

Pourtant si sa légitime ambition a été déçue, il lui reste ce que le pouvoir ne donne pas, l'amour de ses compatriotes, le respect de tous les partis. Il parcourt en ce moment les villes du Nord. Sa réception à Philadelphie dépasse tout ce que l'on peut concevoir de plus enthousiaste et de plus touchant. Le peuple en masse s'est précipité à sa rencontre. Il a été enlevé de terre par les bras de la multitude et porté jusqu'à sa voiture.

L'ovation a été complète. Dans la soirée, on est venu lui donner une sérénade sous ses fenêtres. Une foule compacte encombrait la rue et profitait des interruptions de la musique pour pousser des acclamations telles que la vieille cité de Penn n'en avait jamais entendues de pareilles. Le nom vénéré de Clay dominait toutes ces clameurs. Il parut enfin sur le balcon. Le silence se rétablit comme par enchantement. Il prit la parole, et de cette voix nette, claire, incisive qui ajoute tant à l'effet de son éloquence, il adressa à la multitude une de ces allocutions comme lui seul sait les faire, et qui laisse dans les esprits une si profonde impression.

Ces manifestations sont de nature à calmer un peu la douleur qu'une catastrophe récente a fait éprouver au noble vieillard. M. Clay a dû quitter Philadelphie le 16 au matin, pour se rendre au Cap-May, où il prendra des bains de mer.

INDIANA.—Un nouveau gain pour les whigs.—Nous considérions naguère l'élection de l'Indiana comme chose jugée. Nous nous trompions cependant lors que nous accordions à nos adversaires sept membres sur les dix qui compose la délégation de cet Etat. Les whigs ont élu quatre de leurs candidats. Dans le sixième district, représenté autrefois par Davis, M. Dunn, whig, a triomphé de son concurrent démocrate, M. Dobson, à une majorité de douze voix. Le gain des whigs dans ce district est énorme, et le vote général dans tout l'Etat est on ne peut plus favorable à nos amis.

La quantité de grains et farines, expédiés des Etats-Unis pour la Grande-Bretagne, depuis le 1er septembre de l'année dernière, jusqu'aux dernières dates, est estimée comme suit:

Farine de blé—barils,	2,992 319
Farine de maïs "	826,536
Blé—boisseaux,	3,167,400
Maïs "	15,800,917
Orge "	84,333
Avoine "	436,834
Millet "	308,324

—On lit dans le *Courrier* d'hier soir:

NOUVELLE IMPORTANTE.

Des nouvelles qui dit-on seraient arrivées ce matin, de France, viennent confirmer ce que nous écrivions il y a cinq jours. On dit en d'autres choses qu'il y a eu une révolution à Paris, à la suite de laquelle Louis Philippe et le ministère Guizot auraient été déposés par la volonté populaire. Cette nouvelle ne doit nullement paraître improbable, si l'on se souvient du banquet patriotique auquel assistaient 1,200 électeurs qui demandaient une réforme. La malle de demain nous donnera probablement des détails fort importants.

Chronique Locale.

RECORDER GENOIS.—Une seule plainte a été portée hier devant ce magistrat. La femme Mary Ferguson, demeurant rue des Ursulines, est venue lui dénoncer une autre femme, dont elle n'a pu décliner le nom, et qui avait gravement insulté la plaignante. Mandat d'arrêt a été décerné contre la prévenue.

RECORDER BALDWIN.—Le recorder a interrogé hier et renvoyé par-devant la [illegible] Cour de District, deux femmes [illegible] un, accusé de tenir une maison [illegible] coin des rues Gravier et Philippa, [illegible] Lynch, prévenue d'un vol de cuillers [illegible] de quelques autres objets au préjudice [illegible] E. D. Beach.

RECORDER SEUZENEAU.—Magloire, homme de couleur libre, et de plus, célèbre voleur de chevaux, a comparu hier devant le recorder Seuzeneau, sous prévention de vols de fait sur la personne de Pierre Jidon. Il est, en outre, accusé d'avoir soustrait le cheval de ce dernier. Le recorder l'a envoyé pardevant la Première Cour de District.—Deux individus nommés Archy McDougall et D. Smith ont été arrêtés pour avoir délivré un prisonnier qu'un officier de police conduisait au poste. Ils ont dû fournir un cautionnement pour répondre de leur prochaine comparution devant le recorder.—Un mandat d'arrêt a été décerné contre le nommé Samuel Beasly, prévenu aussi d'avoir voulu soustraire un prisonnier des mains d'un agent de police.

GRANDE MORTALITÉ.—Il paraît que la mortalité est effrayante dans la troisième Municipalité. Le gardien du cimetière de St-Vincent-de-Paule ne peut suffire à la besogne que lui occasionnent les entrepreneurs de pompes funèbres. Il est en quête de nouveaux fossoyeurs.

☞ La séance régulière du Conseil de la seconde Municipalité n'a pas eu lieu hier soir, faute de quorum. Le recorder l'a ajourné à un di prochain.

☞ Les Conseils de la première et de la troisième Municipalité devaient aussi siéger hier soir, mais il n'y a pas eu de quorum.

NOUVELLES A LA MAIN.

DISTRACTION.—M. Rolle, écrivain correct ordinairement, commence son feuilleton hebdomadaire par ces lignes remarquables:

"M. Beauvallet, acteur tragique, et M. Beauvallet, auteur de cette tragédie, ne sont qu'une seule et même personne."

Cette façon anti-grammaticale de s'exprimer, rappelle merveilleusement la fameuse phrase de M. Lherbette, si spirituellement relevée par Alphonse Karr. Le boulevart de l'Hôpital est un endroit inhabité et qui ne peut pas l'être (habité).

Pour compléter la collection, nous rappelons à M. Rolle:

Il n'a pas de filles; c'est bien heureux pour elles.

Et ce tarifa non moins célèbre:

Le général Vandame
A [illegible] perdu sa femme,
[illegible] qui sort malheureux
[illegible] des pleurer tous deux,
(*Parlé.*) [illegible] L'Empereur et elle!

LE RIFLARD.—Le parapluie, ce compagnon inséparable de l'épicier retiré, de l'employé et du rentier du marais, a été de tout temps l'objet de dedain pour les artistes. Notre ami Dantan jeune pousse si loin la riflardophobie, qu'à la vue d'une simple ombrelle, il éprouve des [illegible] et pousse des cris [illegible].

Hier, comme il montait dans un omnibus, il se trouva à côté d'un homme d'un certain âge, [illegible] de M. Prudhomme, [illegible] tenait entre ses [illegible]

[illegible] un [illegible] et [illegible] contenance [illegible] sentant son origine [illegible] gienne....

A cette vue, notre [illegible] incandescente et s'adressant au [illegible]

—Comment avez-vous laissé [illegible] ici? Votre règlement défend de [illegible] leurs d'armes prohibées.

—Monsieur, répond le Prudhomme, qu'[illegible] dez-vous [illegible] prohibées.

—Monsieur Dantan en montrant le parapluie, j'entends parler de cette arme à feu....

—Est-ce pour m'insulter que vous tenez ce propos?

—Non, monsieur, mais je maintiens mon dire....

—Une arme à feu?

—Oui, monsieur, une arme à feu.... votre [illegible]!

HORREUR DE LA DÉCORATION.—Un des rois de la Bohême sculpturale possède un singe qui fait les délices de l'atelier du coin de la rue Ménilmontant. Ce singe, dont le nom du quadrumane madécasse, s'est mis à mettre en loques, jeudi dernier, son maître au costume de conducteur d'omnibus. (Ceci est l'introducteur des Venus Callipyges de notre ami F....)

—Comment diable va-t-je habiller ce brigand-là? demanda F.... à son odalisque favorite.

—Habille-le en femme.

—On le prendrait pour la portière.

—En Mayeux...

—S.... croirait que c'est une personnalité.

—En Anglais.

—Allons donc! Il fraterniserait avec les miens.

—En capitaine de la garde nationale.

—Merci! Pour qu'on lui flanque la croix!

LE VIN DE CHAMPAGNE CORRUPTEUR.—Par ce temps de vénalité et d'autres choses semblables, il n'est pas hors de propos de citer un mot de sir Robert Walpole, surnommé le *Père de la Corruption*, et qui paraît avoir donné son secret à d'autres hommes d'état.

Lorsqu'il voulait faire passer quelque bill à la chambre haute, il ne manquait pas d'inviter à dîner ceux de ses amis politiques dont le dévoûment n'était pas assez sûr, et il leur faisait ingurgiter force vin de Champagne. Comme on lui demandait pourquoi il arrosait ainsi le gosier de ses convives: "C'est, répondit l'astucieux ministre, pour imiter le vannier qui trempe dans l'eau ses bottes d'osier avant de s'en servir pour mieux les faire plier."

PENSÉES DE TOUTES COULEURS.—L'espérance est le songe d'un homme éveillé. C'est une jeune folle qui ajoute foi à tout ce qu'on lui dit, à la condition que cela flattera ses goûts et ses penchants. Elle prend le vrai pour le faux, le faux pour le vrai. Elle a de l'imagination, point de jugement.

∴ On méprise ceux qui empruntent une idée aux auteurs modernes, et on honore ceux qui pillent les auteurs anciens.—Et pourtant il faut bien plus d'esprit pour déguiser une pensée de Victor Hugo ou de Béranger, que pour traduire un passage d'Euripide ou un morceau des Tusculanes.

∴ Le pays du mariage a cela de particulier que les étrangers ont tous envie de l'habiter, et que les habitants voudraient en être exilés.

∴ Il ne peut y avoir rien que de factice, d'artificiel et de plâtré, a dit M. Victor Hugo (littérature et philosophie mêlées), dans un ordre de choses où les inégalités sociales contrarient les inégalités naturelles.

∴ En littérature comme en art, il ne s'agit pas de faire bien, mais de faire mieux.

∴ Tous les mots sont chastes; les idées seules sont impures.

∴ Il y a des gens qui n'ont pas d'autre esprit qu'une physionomie spirituelle.

∴ Il faut plus que de l'esprit, il faut du génie pour faire pardonner une figure bête.

∴ Le génie est une montagne. Quand on est au sommet, il faut s'arrêter; si on marche toujours, on descend.

∴ Ceux qui veulent être comme il faut ne le sont pas.

∴ Pour avoir écrit un bon livre, il ne faut pas faire plaisir seulement, mais faire penser.

∴ Celui-là seul est honnête homme qui peut regarder en lui-même sans rougir.

∴ Qui ne sait pas attendre ne sait pas jouir.

∴ Il y a pour une mère, dans le sourire de son enfant, une révélation invincible de la félicité céleste.

∴ La civilisation chrétienne a élevé à la hauteur d'une poésie, l'amour, la plus matérielle des passions.

∴ Les sots peuvent rire, il n'y a que les gens d'esprit qui savent sourire; le sourire est un jugement.

∴ De nos jours, la religion se fait philosophique, voyez Lacordaire; et la philosophie se fait religieuse, voyez Buchez.

∴ Un homme passionné qui s'efforce d'émouvoir une femme insensible, rappelle cette mère de Florence à genoux devant un lion.

∴ La bêtise qui agit, s'appelle sottise.

Hier, de grand matin, un gendarme de la Seine, en grande tenue, se présenta rue de Ponthieu, 30, et demanda à parler à M. Auriol, artiste du Cirque-National. Le concierge répondit qu'on ne visitait pas son locataire de si bonne heure, mais le gendarme fut tenace, et elle le conduisit à l'appartement de l'artiste.

Ce fut Auriol qui, lui-même vint ouvrir après un assez long intervalle; à la vue de l'agent de la force publique, il resta un peu surpris, et se demanda quelle infraction il avait pu commettre.

Le gendarme, qui connaît son monde, commença par renvoyer le concierge, et il dit ensuite à l'artiste qu'il était chargé de l'arrêter comme insoumis de la classe de 1826.

L'étonnement d'Ariol redoubla devant cette singulière inculpation, car il a aujourd'hui quarante-un ans; mais enfin, en sondant ses souvenirs, il se rappela que le maire de Marseille avait dans le temps tiré au sort pour lui, et avait amené un mauvais numéro. Plus tard, en poursuivant sa carrière nomade, il avait complètement perdu de vue les services qu'il devait rendre à l'Etat, et s'était même cru réformé pour défaut de taille.

L'autorité, d'un autre côté, n'avait su où le prendre, et il serait resté ainsi oublié, si sa célébrité n'avait dernièrement éveillé l'attention du commandant du dépôt de recrutement des Bouches-du-Rhône, qui provoqua un ordre d'arrestation.

Le gentil clown se résigna promptement à cette légère disgrâce, et il s'est rendu à la maison de justice militaire, rue du Cherche-Midi, suivi à distance par l'honnête gendarme. Il n'a pas tardé à obtenir un congé qui lui a rendu sa liberté, et lui permettra de régulariser sa position. (*Droit.*)

DANS UN CAFÉ.—Garçon, il y a de la chicorée dans votre café!

—De la chicorée, oh! monsieur, cela ne se fait pas ici. Non, monsieur, il n'y en a pas.

—Alors, garçon, emportez cette tasse, je n'aime que le café où l'on a mis de la chicorée.

—C'est différent, monsieur, il y en a, vous pouvez le prendre. C'est pour les gens à préjugés qu'on dit qu'il n'y en a pas. On en met toujours, monsieur.

—Eh! garçon, c'est ce que je voulais savoir. Merci, donnez-moi mon chapeau, que je m'en aille ailleurs.

UNE DIGESTION.—Mme de P.... a une charmante nièce, jeune fille de seize printemps, qui était désolée dernièrement d'avoir manqué une partie de campagne où elle aurait eu beaucoup de plaisir, car elle se serait trouvée avec plusieurs de ses bonnes amies. Mme de P.... la consolait comme une bonne tante qu'elle est.—Il faut être philosophe, ma chère enfant, lui dit-elle, on a souvent des petites contrariétés dans la vie; d'ailleurs, cette occasion se trouvera, la belle saison ne fait que commencer, et [illegible] ce qui est digéré n'est pas perdu.

SCIENCE.—Mme de P*** demandait hier à un marin ce que c'étaient que les *briques* de guerre, et si l'on se servait aussi d'ardoises dans les batailles navales!

La même est fermement convaincue que l'impôt sur le sel est une illégalité, attendu que la loi salique est abolie.

HOMMES DE LETTRES.—Les hommes de lettres, en France, sont peu savants en [illegible], fait suivant, très-authentique, le [illegible].

De tous les peuples de l'Europe, les Suédois sont peut-être les moins connus. M. B...., de l'Académie de Stockholm, racontait à un de nos amis, qu'étant à Paris, un de nos quarante immortels lui demanda quelques chants de Suède, parce qu'il s'occupait d'un recueil de poésies de *peuples barbares et à demi civilisés*. Si l'on se fait à l'Institut des idées aussi justes du nord de l'Europe, pensez ce que doivent être ceux qui n'entrent pas dans le *Palais des Quatre-Nations*.

UN MOT PROFOND.—Voici un mot profond que nous trouvons dans la préface de M. de Musset à son livre intitulé: *Passé et Présent*. L'auteur parle de cette littérature de légendes, de faux catholicisme et de romanciers à l'eau bénite: "*Au lieu de [illegible] pour mieux croire, notre siècle [illegible] pour n'avoir pas besoin de penser.*"

LA PHIL[illegible] dit Cicéron [illegible] quelque p[illegible] aujourd'hui [illegible] border [illegible] de Rome à [illegible]

A. G. D. G. A. D. L'U.

GRANDE LOGE
DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

Le Grand Archit. de l'Univ. vient de couvrir d'un crêpe funèbre l'auréole de la Grande Loge. Notre bien aimé F.·. GUSTAVE MERIAUX Souv.·. P.·. R.·. †.·. Vénérable M.·. de la R.·. Loge le Foyer Maçonnique No 4 n'est plus: son âme a gagné le séjour de l'éternelle paix.

Les membres de la Grande Loge, les Off.·. et membres des loges régulières de l'O.·., et tous les Maçons en général sont invités à assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui à 5 heures P. M.

Le corps est exposé rue St-Claude dans le local de la R.·. L.·. la Persévérance No 4.

Par Mandement de la Grande Loge,
J. VERRIER, Gd.·. Secte.·.

A.·. L.·. G.·. D.·. G.·. A.·. DE L'U.·.

[illegible] Arch.·. de l'Univers vient d'appeler [illegible] notre tr.·. ch.·. fr.·. GUSTAVE M[illegible], Vénble.·. Mtre.·. de la R.·. L.·. le Foyer Maçonnique No 4, décédé hier au soir à 7 heures. Les membres de la dite Loge sont convoqués pour assister à ses funérailles qui auront lieu cet après-midi à 5 heures précises. Son corps est exposé dans le local de la R.·. Loge la Persévérance rue St-Claude.

Nouvelle-Orléans, 25 août 1847.
Par Mandement,
J. DUVAL, Secrét.

Décédé le 24 du courant, à l'âge de 9 mois et 6 jours, ROBAN NIVETTE, fils de B. Nivette.
25aout—1f

LISTE MARITIME.
Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

Navire à vapeur Yacht, Crane, pr Galveston.
Auburn, Hoyt, pr New York.
Goelette Sea, Hilton, pr Sisal.

ARRIVÉS.

Navire Geo Stevens, de Liverpool.
Jno Currier, Knapp, de Boston.
Lagrange, Lelby, de New York.
Charlotte, Johnston, de Boston.
Brick Orbit, Hickling, des Iles Turques.
Goelette Fredrick, Thompson, de Vera Cruz.
Steamers Jas L Day, Reynolds, de Mobile.
Vesta, Castello, de St-Martinville.
Cora, Hooper, de Bayou Sara.
Belle Creole, Scott, de Bayou Sara.
[illegible], Martin, de la Balise.

MEMORANDA.

[illegible] de l'Orbit, dit qu'il a vu une barque française, échouée sur Caucasus, venant d'un port de France avec une cargaison d'eau de vie et de vins, il n'a pu distinguer son nom. Elle était désemparée pour ce port.

Le 1er du courant, le capitaine Johnston a passé par la latitude 32 longitude 70, un navire d'environ 150 tonneaux, abandonné. Il n'a pu distinguer son nom.

Le 15 du courant, le navire Monsoon, parti de Boston pour ce port, a été rencontré à la hauteur de Hole in the Wall, ayant vingt-quatre jours de mer.

DEPART DES NAVIRES A VAPEUR DE L'ATLANTIQUE.

Guadalquivir,	d'Angleterre,	10 aout	
Missouri,	de France,	31 juil N York	31 aout
Cambria,	d'Angleterre,	4 aout Boston	1er sept
New-York,	de France,	15 aout N York	15 sept
Caledonia,	d'Angleterre,	19 aout Boston	16 sept
Union,	de France,	31 aout N York	30 sept
Britannia,	d'Angleterre,	1er sept Boston	1er oct
Washington,	d'Angleterre,	15 sept N York	
S. Sands,	d'Angleterre,	12 sept	
Philadelphia,	de France,	15 sept N York	15 oct

CALLIGRAPHIE.
VACANCES DES ECOLES PUBLIQUES.

LES parents peuvent, en envoyant leurs enfans chez MM. DOLBEAR, rue du Camp, No. 15, pendant les vacances, leur faire acquérir une écriture rapide et élégante, dans les de tourner de leurs autres études.

Les personnes dont les enfans ont reçu des leçons de MM. Dolbear, pendant les dernières vacances, sont invitées à les leur envoyer de nouveau cette année, gratis.

MM. Dolbear désirent que leurs élèves continuent à prendre des leçons jusqu'à ce qu'ils aient acquis une belle main.
21aout

25 de recompense.

PARTI marron de chez le soussigné depuis une quinzaine une negresse nommée AGNES, âgée d'environ 18 à 20 ans, parlant français et un peu anglais, ayant de grosses lèvres ouvertes, grands yeux et le regard un peu égaré, ayant une petite marque de brûlure auprès de l'oreille gauche; elle a appartenu dans le temps à M. Douillet.

La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui la ramènera chez son maître ou à une des geôles de la ville. PIERRE MICHEL, 336, rue Bourbon entre l'Ursulines et Hôpital.
25aout—1f

EN débarquement du brick Jenny, de Bordeaux
16 quartaux Cognac,
25 caisses Château Margaux,
En magasin
61 barriques vin rouge, Médoc, St Julien
20 do Margaux; 20 barils Barsac.
350 caisses Pauillac et Médoc,
12 mille bouchons à dame-jeanne,
20 balles do 10 do à vin.
V. MAIGNAN, 67, St Louis
23 a

AVENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Finland du Havre,
100 douzaines chemises de couleur, Mollonse.
500 do bourses soie, de toutes grandeurs.
100 grosses do coton de plusieurs qualités.
O. TALAMON, 44, rue de Chartres.
Par le navire Sultana de New-York, un grand assortiment de baleine.
25 a jut

EAU DE VIE.—A vendre en magasin:
[illegible] demi pipes eau de vie, J. J. Dupuy, 4me preuve.
22 quartaux do do 4e preuve.
10 do J. Ducartaing & Co, 4me preuve.
2 demi pipes do A. Seignette, do do.
Et sous les clefs de la douane:
10 demi pipes, J. J. Dupuy, 4me preuve.
20 quartaux do do
5 do M. Castillon Jr, 1825, 1re preuve.
A vendre par B. TALAMON,
25 aout 182, rue Royale

VIN ROUGE ET BLANC—8 barriques vin rouge, St-George, vieux;
80 barriques vin rouge ordinaire, divers crus,
20 do do, Fronsac, 1844;
8 do do, St-Emilion, 1841;
30 barils vin blanc, Haut-Sauterne, ordinaire;
30 do do do 1844;
10 do do do 1842;
50 caisses do Haut-Barsac;
40 do do Haut-Sauterne;
60 do vin rouge, St-Julien Médoc;
Anisette surfine de Marie Brizard et Roger;
Curaçao et marasquin;
Sardines à l'huile en boites, demi-boites et quart de boites;
Saumons, Homards, do do do
50 paniers huile d'olive;
40 caisses savon français;
60,000 bouchons pointus.
A vendre par B. TALAMON,
25aout 182, rue Royale

CIGARES de la Havane—Un grand assortiment des meilleures marques, à vendre par
J. M. CABALLERO,
25 aout 32, Vieille Levée

SUCRE de la Havane de toutes qualités à vendre par J. M. CABALLERO,
25 aout 32, Vieille Levée.

CAFE de la Havane.—Qualité supérieure, à vendre par J. M. CABALLERO
25aout 32, rue Vieille Levée.

CIGARES PRINCIPES—Véritables, à vendre par J. M. CABALLERO,
25 aout 32, Vieille-Levée

Fabrique de Fourneaux.

B. ANTOGNINI, avantageusement connu pour la confection des fourneaux de cuisine qu'il a créés dans cette ville depuis 1844, a l'honneur d'informer ses connaissances, les habitants de la Nouvelle-Orléans, les capitaines de bateaux à vapeur et de bâtiments à [illegible] cours, qu'il a fait de grandes améliorations [illegible] fourneaux, soit portatifs ou établis à demeure [illegible] qu'il peut les céder au-dessous du prix qu'[illegible] jusqu'à ce jour.

Il n'a QU'UN SEUL ET VASTE ETABLISSEMENT qui se trouve dans la rue Conti, No. 46, entre la rue de Chartres et le Passage de la Bourse St-Louis. La principale entrée est par le magasin rue Conti.

Le sieur Antognini, continue toujours sa partie principale, qui est la fabrication des billards, la menuiserie et l'ébénisterie, il a suffisamment d'ouvriers pour en expédier de suite à la campagne, et en ville pour monter, démonter les billards et les mettre en caisses. On trouvera dans son magasin tout ce qui est nécessaire pour la partie de billard jusqu'au plus petit article.

Il tient aussi un assortiment général d'ustensiles de cuisine.

Il est en relation avec des fabriques des E.U. et de France, d'où il se procure les derniers articles, pour que rien ne reste à désirer à l'acheteur. Le tout à des prix très modérés.
23 aout

PIANOS.

LA MAISON J. FAIVRE & J. D. ALLOVON, [illegible], No. 44.—A l'honneur de prévenir leurs nombreux amis que l'un d'eux partira sous peu pour se rendre à leur fabrique de pianos de Paris; ils se chargeront des commandes concernant les instruments de musique.

NOTA.—Leur magasin est continuellement assorti d'un grand choix de PIANOS de leur SYSTEME, EN FER reconnu indispensable pour le pays; ils continuent aussi à tenir des pianos de Pleyel et d'Erard.

Les nombreuses affaires qu'ils font les mettent à même de traiter [illegible] prix qu'aucune autre maison.

ACCORDS ET REPARATION.

A VENDRE UNE HABITATION [illegible] rive gauche du fleuve, [illegible] 4 milles au-dessus de [illegible] TON, mesurant trois arpents [illegible] au fleuve, sur 13 arpents de profondeur, [illegible] lignes qui se réunissent dans le fond, de [illegible] une superficie de 20 arpents: ensemble une [illegible] SON de 6 appartements, deux cabinets, deux galeries, cuisine, cabanes à nègres, magasin, arbres fruitiers. On vendra PLUSIEURS ESCLAVES avec l'habitation, à la convenance de l'acquéreur.

Pour plus amples renseignements et pour les conditions qui sont très avantageuses, s'adresser au No 23, Passage de la Bourse, entre Conti et Saint-Louis.
14aout—3en15j

5 demi-pipes Eau-de-vie forte preuve (84e).
6 quarts do do do.
En débarquement du Cardinal de Cheverus, à vendre par J & J TARDOS,
15 Conti

[illegible] du navire John Stroud, venant [illegible] blanc, Haut-Barsac et Haut-Sauterne; [illegible]
MARTIAL PEYRET & Co.
No. 27, rue St-Louis

POUR LA PLACE DE SHERIF.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer M. JOHN L. LEWIS, le titulaire actuel, comme candidat à la place de shérif de la paroisse d'Orléans, à l'élection qui doit avoir lieu en novembre prochain.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer que M. CHARLES CLAIBORNE est candidat pour la place de shérif de la paroisse d'Orléans, à la prochaine élection qui aura lieu le premier lundi de novembre prochain.

POUR JUGES DE PAIX.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer que M. MANUEL CRUZAT, le titulaire actuel, est candidat à la place de Quatrième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans.

(Ce district se compose des Troisième, Quatrième, Cinquième, Sixième et Septième districts municipaux, et est compris entre les rues St-Louis et Esplanade.)

☞ Veuillez annoncer que M. ALEXANDRE DEBBES est candidat à la place de juge de la Quatrième Cour de Juge de Paix de la paroisse d'Orléans, à l'élection qui aura lieu le premier lundi de novembre prochain.

Veuillez annoncer [illegible] candidat à la place [illegible] de la 3me Justice de paix de la Paroisse d'[illegible] élection qui aura lieu le premier lundi de [illegible] prochain.
DE NOMBREUX AMIS.

POUR CONSTABLES.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer que M. GUSTAVE MEYNIER, le titulaire actuel, est candidat à la place de Constable de la 4eme justice de paix pour la paroisse d'Orléans, à l'élection qui doit avoir lieu en novembre prochain.

☞ Veuillez annoncer JOHN J. HOPP comme candidat à la place de Constable du premier district de la paroisse d'Orléans, compris entre les rues Julie et le chemin Felicité, à la prochaine élection de novembre.
DES AMIS.

POUR CORONER.

☞ Veuillez annoncer que le Dr. J. U. LANDREAUX est candidat à la place de Coroner, à l'élection qui aura lieu le premier lundi de novembre prochain.
DE NOMBREUX AMIS.

COLLECTEUR DE TAXES.

☞ Veuillez annoncer que M. JOHN T. DUPOUR est candidat à la place de collecteur des taxes d'Etat, pour le sixième district [illegible]. Ce district comprend les sixième et [illegible] districts municipaux de la première [illegible].

AUDITEUR DES COMPTES.

Messieurs les Editeurs de l'Abeille,

☞ Veuillez annoncer que M. ROBERT J. KER, est candidat à la place d'auditeur des comptes publics, pour l'Etat de la Louisiane.

Messieurs les Editeurs,

☞ Veuillez annoncer que M. CLARK WOODROOF est candidat à la place d'auditeur des comptes pour l'Etat de la Louisiane.

BUREAU DES ASSESSEURS
De la Première Municipalité,
No. 20.
Passage de la Bourse, entre St Louis et Conti.
24 aout—3m

LOGE GERMAINE,
No. 46, de Maçon R. de Y.

LE V.·. M.·. a nommé le comité suivant, pour visiter et soigner les frères résidents et étrangers qui seraient attaqués de l'épidémie prévalante:
MM. Willmann, encoignure de la rue Jefferson et de la Vieille Levée ou encoignure de la rue Natchez et Tchoupitoulas.
Frederick Korth, rue d'Espagne, No. 104, encoignure de la rue des Grands Hommes.
J. D. Kamper, Vieille Levée, No. 157, entre les rues Ursulines et Hôpital.
Stanislaus Weter, rue St Philippe, No. 86, entre Royale et Bourbon.
Joh. Geclech, rue de Chartres, No. 143, entre St Louis et Toulouse.
J. C. Lanz, rue Conti, No. 47, entre Dumaine et St Philippe.
F. Brichta, No. 4, Front Levée.
Nicks Fidler, Nouvelle-Levée, No. 57.
David [illegible], No. 82, rue Magasin, encoignure de [illegible] rues Tchoupitoulas et Lafayette.
[illegible], Front Levée, entre [illegible]
[illegible] Front Levée, entre les rues [illegible] Lafayette.

JEUNE GARDE A CHEVAL.

La compagnie montera à cheval lundi 30 du courant, à 4 heures de l'après midi, et se réunira sur la place d'armes, pour une revue d'inspection.
Par ordre du capitaine,
C. BAUON.
Maréchal des logis chef.

COMPANIA DE CAZADORES DE ORLEANS.

La Compañía formará las armas, el lunes 30 del corriente, á las 2 en punto de la tarde, con pantalon blanco, y se reunirá en el parage acostumbrado, para una revista de inspeccion. Se recomienda á todos los miembros la mayor puntualidad.
De orden del capitan,
FRANCISCO DE ANDREIS, Sargto. 1o.

BOTTES, souliers et brodequins—65 caisses actuellement en débarquement du navire Coquimbo et Trenton, à vendre par
G. W. DUNBAR, 52, Commune.

CAFE DE LA HAVANE—Supérieur, en magasin et à vendre par
LABORDE & XIQUES, 31, Commune.

SUCRE—Blanc, jaune, 1re qualité, à vendre par LABORDE & XIQUES, 31, Commune.

CIGARES—Un grand assortiment des meilleures marques de la Havane, [illegible] à vendre par LABORDE & XIQUES, 31, Commune.

MIEL SUPERIEUR—Blanc, de la Havane, en barillets de 8 gallons à vendre par LABORDE & XIQUES, 31, Commune.

CONFITURES DE LA HAVANE—En grandes et petites boites à vendre par LABORDE & XIQUES, 31, Commune.

PICADURA—[illegible] de bonne qualité, à vendre par LABORDE & XIQUES, 31, rue de la Commune.

FOIN.—300 balles foin de l'Est, en magasin et à vendre par J. W. STANTON, coin Magasin et Lafayette.

CAFE DE RIO — 1000 sacs première qualité, à vendre par J. W. STANTON & Co, Encoignure Magasins et Lafayette.

BLANC DE BALEINE—800 caisses New Bedford assortis, à vendre par J. W. STANTON & Co, Encoignure Magasins et Lafayette.

HUILE de blanc de baleine—1500 gallons d'hiver, blanchie et non blanchie, à vendre par J. W. STANTON & Co, Encoignure Magasins et Lafayette.

SARDINES A L'HUILE—50 caisses sardines en demi boites, de la marque bien connue de Guilloux à vendre par AUG MOLIER, 90 rue St-Louis

BOUCHONS.—20 balles bouchons pointus et réguliers par balles de 30 000 et par sacs 1000 et 500 à vendre par AUGUSTE MOLIER, N. 90, rue St Louis

VIN DE MARSEILLE—150 barriques de la marque Bergasse, à vendre par AUGUSTE MOLIER, 90 rue St-Louis

VINAIGRE—20 balles vinaigre de vin blanc, à vendre par AUGUSTE MOLIER, 90 rue St Louis

OLIVES ET CAPRES—100 caisses olives et ca[illegible] prea fraiches, à vendre par AUGUSTE MOLIER, 90 rue St-Louis.

VIN DE CHAMPAGNE—[illegible] paniers qualité supérieure, à vendre par AUGUSTE MOLIER, 90 rue St-Louis

VIN DE CATALOGNE—200 pipes, à vendre par AUGUSTE MOLIER, 90 rue St-Louis

BLUE LICK (eau de) en débarquement et à vendre par H. BONNABEL, Pharmacien, rue Tchoupitoulas.

MIEL de Cube et de l'Ouest, en barils, à vendre par H. BONNABEL, Droguiste en gros, 37, rue Tchoupitoulas.

PLOMB—1,050 saumons, en débarquement du vapeur Indépendance, venant de St Louis, à vendre par JOHN O. WOODRUFF & Co, 93, Magasins.

FARINE—230 barils des Illinois, et 300 do St Louis, en débarquement du vapeur Indépendance, venant de St Louis, à vendre par JOHN O. WOODRUFF & Co, 93, Magasins.

CIGARRES DE LA HAVANE—100,000 cigarres de Regalias, des marques suivantes, savoir: Emilio, Lealtad, Luna, Montero, Colon et Carbajal, à vendre par W. H. SIMMONS, 44, rue Poydras.

A VENDRE en débarquement du navire la Diane, venant de Bordeaux:
50 caisses fraises aux jus, marque Teyssonneau,
5 do assorties, do do.
N. DUDOUYT,
19aout, 13, rue Toulouse, entre Chartres et Levée.

EN magasin et à vendre:
150 bques vin rouge de Bordeaux et Marseille;
12 do vin de Langlade vieux;
20 1/2 do do St George, vieux;
75 barils de 20 et 30 gallons madère imitation;
390 milliers bouchons pointus;
500 do do réguliers, en balles et bal lots de diverses contenances;
15 caisses marasquin;
20 do de 12 1/2 cruchons curaçao;
12 do liqueurs eau-verte;
55 do do ordinaires, fines et surfines;
20 do fruits au jus et à l'eau-de-vie de Paris;
125 paniers de 12 bouteilles huile d'olives;
125 do de 12 1/2 do;
250 caisses vin rouge, Bordeaux;
Vin du Rhin, champagne, anisette fine et surfine, amandes, salaisons assorties, graine d'oiseaux &c, &c.
MARTIAL PEYRET & Co.,
16juil 27, rue St-Louis

REÇU par les derniers arrivages, et à vendre par le soussigné:
24 Barriques vin rouge pour famille (Montferrand)
150 do vin de Marseille, marque Bergasse.
25 Barils vin blanc Haut Sauterne,
20 do vinaigre de vin blanc,
50 caisses absinthe marque [illegible] & Co.,—40 caisses curaçao,
30 caisses Marasquino,
100 do olives verdales,
60 do capres capottes,
30 do eau de fleurs d'oranger,
30 do vin rouge (la Mission),
125 paniers et demi-paniers véritable Guignolet d'Angers.
100 paniers Champagne marque de l'Aigle.
AUG. MOLIER,
rue St Louis, No 90.

HUILE de Pied de Bœuf—[illegible] barils, qualité supérieure, à vendre par W. H. SIMMONS, 44 Poydras

Marché de [illegible] rue de Chartres, en [illegible]

23 aout—6

☞ M. G. KERSTON, un des professeurs de l'Université de St-Louis, celui qui a accompagné les élèves à la Nouvelle Orléans, annonce aux parents qui désireraient lui confier leurs enfans, qu'il partira pour St-Louis, le 1 courant.
17 aout

$10 DE RECOMPENSE.

PARTI de chez les soussignés, dimanche, 15 courant, le griffe NATHAN, ou NED, arrivé dernièrement de Charleston, C. S. Cet esclave est âgé d'environ 24 ans, 5 pieds 8 à 9 pouces de haut, ayant un air agréable, se tenant droit, et ayant les reins en dedans. Lorsqu'il est parti, il avait un pantalon de cotonnade foncée, [illegible], une vieille chemise à carreaux, et une casquette en drap brun. Il ne parle que l'anglais. Il est probable qu'il ne dira pas le vrai nom de ses maîtres. On le reconnaîtra à une marque qu'il a sur le dessus de la tête, de la largeur d'une piastre où les cheveux sont tombés. La récompense susdite sera donnée à celui qui le ramènera à ses maîtres, ou donnera [illegible] dant à le faire arrêter.
23 aout—6

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No. 1.
Séance du 9 aout 1847.

RESOLU que le Maire est et demeure autorisé à donner avis public, conformément à la loi, dans deux gazettes publiques dans cette ville, de l'intention de ce Conseil de faire ouvrir les rues suivantes, savoir:

La rue du Quartier, à partir de la rue St-Claude jusqu'à la rue Planché;

La rue Gaves, à partir de la rue des Ursulines jusqu'au Chemin du Bayou;

Les rues Quartier et Hôpital, à partir de la rue Johnson jusqu'à la rue Miro, et à partir de la rue Rochebiave jusqu'à la rue Dorgenois;

La rue de l'Hôpital, à partir de la rue Desbigny jusqu'à la rue Roman.

Signé, JH GENOIS, Recorder.
Approuvé le 12 aout 1847.
Signé, A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme:
A. MAZUREAU, Secrétaire

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
EN CONSEQUENCE de ce qui précède [illegible] viens tous ceux que cela peut intéresser, [illegible] non moins de 30 jours ni plus de trente jours, [illegible] de la première publication du présent avis, le Conseil de la Municipalité No. Un agira sur la demande [illegible] il est fait mention dans la résolution ci-dessus, le tout conformément aux dispositions de l'acte législatif du 3 avril 1842, qui règle l'ouverture des rues dans la ville de la Nouvelle-Orléans.
Nouvelle-Orléans, le 19 aout 1847.
A. D. CROSSMAN, Maire.
19 aout

EN débarquement du navire Finland, du Havre, et à vendre par les soussignés:
12 balles indiennes nouveautés;
2 do do petits dessins pour enfants;
1 do do noires unies;
2 caisses damas coton à rideaux;
2 do do laine;
2 do baréges, fantaisies nouveautés;
2 do coton chamoi [illegible];
1 do do rouge uni;
4 do ombrelles assorties;
1 do carbemire d'Ecosse gris;
1 do do imprimées;
2 do cotonnades à pantalons;
2 do bordures à rideaux;
8 do chaussettes coton écru;
2 do bas gris mêlés pour femmes;
2 do do blancs do do;
2 do mouchoirs madras, 28 pouces.
LORNS & FROIS,
22 aout 16, rue de Chartres

M. FERDINAND J. DA SILVA est entre agent autorisé, durant notre absence temporaire de cette ville, par acte passé pardevant Edward Barnett, le 21 aout 1847.
Nlle Orléans, 23 aout 1847.
GERARD & FERRIER.
23 a

Bottes, Souliers et Brodequins.

86 Caisses en débarquement du navire Kentucky, à vendre par
S. G. HOBBS,
22 aout 12, rue de la Douane.

EAU-DE-VIE d'Alex. Seignette—En débarquement de la barque Diane, de Bordeaux:
[illegible]-pipes et 104 pipes eau de vie, 4e preuve, et 104 do do pale (light [illegible]).
A vendre, sous les clefs de la Douane, par
LOISON & SILVESTRE,
23 aout 93, rue de Chartres.

SUCRE de la Havane.—Blanc jaune et brun, à vendre par J M CABALLERO,
23aout 32, rue Vieille Levée.

CIGARES de la Havane des marques Impériales, Regalias, Principes, &c., &c., à vendre par
J M CABALLERO,
23aout 32, rue Vieille Levée.

GOMME COPAL.—En magasin et à vendre par
J M CABALLERO,
23aout 32, rue Vieille Levée.

FINE CUT TOBACCO.—Mrr Maler & Cie, fine cut tobacco, à vendre par J M CABALLERO,
23aout 32, rue Vieille Levée.

MARCHANDISES SECHES.
TAPIS, STORES, RIDEAUX, &c. &c.

NOUS appelons l'attention du public sur notre assortiment [illegible] et rideaux en mousseline, &c. de qualités et prix divers, depuis les broches bon marché jusqu'aux dessins les plus nouveaux et les plus riches. Aussi—Stores soie et coton 104, corniches, bâtons, cordons, glands, attaches, passementerie, &c.

Stores transparents.

Nous tenons en magasin cet article, au dessous des prix les plus bas jusqu'à ce jour, de 32 à [illegible] pouces pour les accessoires nécessaires à leur installation.

Tapis.

Notre stock est considérable: la maison d'avance, et nous sommes décidés à le vendre au prix coûtant des marchands d'ameublement; cet article mérite toute l'attention des marchands et fabricants.

Nattes. Toiles cirées.

300 rouleaux 4/4, 5/4 et 6/4 Nattes de Canton, unies et à carreaux, et de fort belles toiles cirées, de 3 à 24 pieds de large.

Marchandises de Fil.

Toiles pour familles, pur fil et d'un bon user, de 4 draps, nappes damassées; linge de table, serviettes; tapis de tables et de pianos, courte pointe. Aussi: un grand assortiment de marchandises sèches de fantaisie et offert de confiance aux marchands de la ville et de la campagne, et aux familles, à très bas prix.
DAMERON, THOMPSON & Co,
[illegible] rue de Chartres, et 27 Douane

VINS, EAUX-DE-VIE.—
63 barriques vin rouge, différents crûs,
25 barils vin blanc, Haut Sauterne,
20 quarts de pipe Eau-de-vie J. J. Dupuy 4e preuve.
10 demi pipe do do
5 quarts de pipe do do
En débarquement du navire [illegible] Bordeaux, et à vendre par [illegible], rue Royale.

Conserves alimentaires.

EN débarquement du navire français La Diane, capitaine Loquay, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:
47 caisses fruits à l'eau-de-vie, au jus,
20 do fraises au jus,
200 boîtes petits pois,
300 demi boîtes petits pois,
116 demi tiers de boîtes petits pois,
300 boîtes, demi et quarts de boites truffes en [illegible],
222 boites et demi boites champignons.
CHARLES DUFOUR, 11 [illegible]
16 aout

AUX HABITANTS SUCRIERS.

CHAUDIERES à sucre, en fer forgé et en fer fondu, d'Angleterre, des forges et fonderies de Edwin Mayo, de Liverpool, des dimensions suivantes:
[illegible]

A VENDRE en débarquement de la Jenni, venant de Bordeaux:
32 barriques vin rouge,
200 caisses vin rouge,
72 barils vin blanc Haut Sauterne.
POUGET FILS,
18 aout Rue Conti 19, entre Chartres et Levée.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Diane, venant de Bordeaux:
210 Barriques vin rouge,
100 Demi barriques vin blanc,
200 Caisses vin rouge,
10 Quarts de pipe Cognac, 4e preuve, Castillon.
G. M. LUCAS, 36, rue Bienville.
18 a

LES soussignés offrent à vendre en débarquement du navire le Cardinal de Cheverus, venant de Bordeaux:
160 barriques vin Montferrand;
10 demi barriques do;
50 barriques vin St-Emilion.

Ils observent à leurs pratiques et au public en général, qu'ils ont toujours en magasin un assortiment très ancienne:

Vin rouge Montferrand, St-Emilion, [illegible] et 4. St-Estèphe, Médoc, très vieux [illegible] doc, aussi très vieux; et Château L[illegible] Haut Sauterne, Haut-Barsac.

Vins en caisses toutes qualités; vin de Bourgogne; vin de Madère; Vermouth de Turin; &c.

Liqueurs de toutes qualités, eaux-de-fleur d'oranger; dame-jeannes; bouchons, ordinaires, mi-fins, fin, et extra fine.
F. & J. LACOSTE,
105, Royale

HUILE D'OLIVE—450 paniers huile Plagniol bouteilles [illegible] et demi bouteilles, en débarquement [illegible], à vendre par J F BERCIER & Co,
31 juil 54 Vieille Levée.

BOUTEILLES [illegible] de 200, 150 et 120 bouteilles de [illegible], en débarquement du navire Oroximbo [illegible] à vendre par
J F BERCIER & Co,
31 juil 54 Vieille Levée

Fabrique de Papier de la Nouvelle-Orléans.

PAPIER à enveloppe très supérieur, différentes grandeurs;
Papier pour pains de sucre, 1ère qualité, bleu et blanc;
Papier pour quincailliers et pour échantillonneur;
Papier à imprimer de toutes grandeurs;
Le tout aux prix les plus [illegible] manufactures.
[illegible]
7 mai—1an

PANAMAS.—200 douzaines chapeaux panamas, à vendre par J. F. BERCIER & Co,
20juil 54, Vieille Levée

HUILE ET BLANCS DE BALEINE—1000 galons huile d'hiver, épurée et non épurée, et 150 caisses blancs de baleine, New-Bedford assortis, à vendre par J W STANTON & Co,
17 juil Encoignure Magasins et Lafayette

CARDINAL DE CHEVERUS de Bordeaux:
600 caisses vin rouge capsulé,
60 do do do demi-bouteilles.
76 barriques do diverses qualités.
La LAURE de Bordeaux.—44 barriques vin rouge.
P. LONGIS,
30juil 136, rue Royale.

ON désire trouver à louer un lot vacant dans le voisinage de la [illegible] de la rue [illegible] et sur la rue Robertson. [illegible]
NEWTON RICHARD,
Entrepôt de pierres,
20aout No 147, rue de Douane.

MAGASINAGE—Au rez de chaussée du magasin à l'épreuve du feu, No 18, rue de la Douane.
DE FOREST & Co.
7 juil

CARDINAL DE CHEVERUS de Bordeaux.
[illegible] barriques Montferrand rouge, 8 de Graves do,
4 do Pauillac do 4 do Margaux do,
[illegible]

TABAC DE CUBA.—20 balles, en [illegible] à vendre par W. H. SIMMONS

MEDECINS ET PHARMACIENS
désignés pour donner des secours aux malades indigents.

PREMIERE MUNICIPALITÉ.
1er. District:

MÉDECINS.—Dr. J. U. Landreaux, [illegible], entre Douane et Bienville; [illegible] Hester, No. [illegible], rue du [illegible], Bourbon et Royale.

PHARMACIENS.—[illegible] Durand et Sisos, et Sickles & Co.

MÉDECINS.—Dr. [illegible] et Hester. Dr. Mercier, rue de [illegible], 120.

PHARMACIENS.—[illegible], encoignure Remparts et [illegible] et MM. Sickles & Co. rue de [illegible] 45.

3me District.

MÉDECINS.—Dr. A. Pecquet, No. 138, rue Royale, entre St-Louis et Toulouse.

Dr. de Martin, No. 98, rue St-Pierre, entre Royale et Bourbon.

PHARMACIENS.—M. [illegible] L. Dufilho.

4me District.

MÉDECINS.—Dr. J. [illegible]-Dumaine, Dr. J. Ranoe, rue St-P[illegible].

PHARMACIENS.—L. Pinoe et J. Lasbo.

5me District.

MÉDECINS.—Dr. R. [illegible], Dr. Alpuente, enc. Remparts et [illegible].

PHARMACIENS.—H[illegible] François, St. Louis et Remparts; [illegible], Tremé et Dumaine.

6me District.

MÉDECINS.—Dr. H. [illegible]-Philippe No 117. Dr. H. Tricou, [illegible], No 344. Dr. P. Durel, rue Bourbon, No 257.

PHARMACIENS.—D. S. Gans, Vieille-Levée, No 133. Chabanne, enc. Royale et Hôpital.

7me District.

MÉDECINS.—Dr. [illegible], Place Ste-Antoine. Dr. Ch. Turpin, rue St-Philippe, enc. Royale et Condé.

PHARMACIENS.—P. Landes, [illegible] Bayou et Remparts. N. Le[illegible] rais et St.-Philippe.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Conseil de la Municipalité No Trois.
Séance du 5 aout 1847.

RESOLU que, dix jours après la promulgation de la présente résolution, toutes ruelles ou corridors conduisant de cours à la rue, devront être pavés, et [illegible] de se conformer aux [illegible] devra faire [illegible] le Voyer [illegible], Recorder.

Approuvé le 9 aout 1847.
(Signé) A. D. [illegible], Maire.
Pour copie conforme:
16 aout [illegible], Commis.

Changement de domicile.

MADAME L. CLARET, accoucheuse, reçue par les Facultés de Paris et de la Nouvelle-Orléans, a transporté son domicile au No. 128, rue Bourbon, entre les rues Toulouse et St-[illegible].

SERINGUES en débarquement [illegible] de Bordeaux:
6 caisses seringues, de 25 cliquets, [illegible]
2 do do de 30 do
2 do do de 30 do 2 doux usages.
A vendre par NUMA LACOSTE,
17aout 163, Royale.

FROMAGE.—En débarquement du navire Finland, du Havre:
20 Caisses de 12 fromages chaque, tête de maure,
20 do fromages de gruyère, à vendre par
17 a NUMA LACOSTE, 163, rue Royale.

Broderies [illegible]

EN débarquement [illegible] NESTOR, et à [illegible] de cet article, [illegible] bottes, souliers, [illegible] pantoufles, &c. [illegible] grande variété de chapeaux, le tout à [illegible] FROST & Co, 10, Magasins.

A VENDRE sur la Levée, en débarquement du brick Fanny, venant de Bordeaux:
50 barriques vin St-Julien, bon ordinaire.
25 do do do supérieur.
30 barils vinaigre,
50 barils vin blanc [illegible],
100 caisses vin blanc [illegible],
30 do do rouge [illegible].
[illegible] rue Toulouse [illegible] Levée

A VENDRE DE SUITE A GALVESTON (TEXAS.)

1o. Un fonds de magasin de gros et de détail achalandé avec la maison qui en dépend.

2o. Un café situé sur la place du marché avec la maison qui en dépend.

3o. Ces deux établissements sont entièrement distincts et placés à 100 yards l'une de l'autre.

S'adresser pour renseignements à Dubach F. Nouvelle-Orléans, [illegible] Royale et Bourbon.
16aout—30t

SUCRE HAVANE.—313 caisses jaune, en débarquement de la goélette Ninive, à vendre par
14 a L. CANTIN, 42 Gravier.

Formation de Société.

LA maison de commerce [illegible] en cette ville sous la raison de [illegible] et Huet ayant été dissoute [illegible], les soussignés ont formé [illegible] Société [illegible] & Frost, suivant [illegible].
AVELET & FROST,
13 aout [illegible] de Chartres, au 1er.

CAFE RIO.—1000 sacs café do, à vendre par
J W STANTON & Co.
13 aout Encoignure Magasins et Lafayette

A VENDRE dans les magasins de la Douane et jusqu'au drawback:
140 Barriques vin de Marseille,
200 Quarts Madère.
Le tout à des conditions libérales.
P. LONGIS,
13 a 136, rue Royale.

EN magasin, d'importations directes et récentes:
Un grand assortiment de vins rouges et blancs en barriques, [illegible] barriques et en caisses, et dans les qualités ordinaires, bonnes et supérieures.
Madère [illegible]
Porto do
Madère, Xérès et [illegible]
Cognac Pellevoisin et [illegible]
Whiskey Monongahela,
do Bourbon,
Peach brandy, liqueurs, bouchons, &c., &c.
13 a P. LONGIS, 136, rue Royale

MOUSSELINE BRODEE—Deux caisses mousseline suisse brodée, [illegible], venant d'être reçues par le Timoleon, du Havre, et à vendre à bas prix par FS. PERRET, 40 Bienville.
2 aout

MOUSSELINE A [illegible] de rideaux [illegible] bel assortiment, à vendre par [illegible]
FS. PERRET, 40 Bienville

GINGHAMS.—[illegible] guinghams français, venant d'être reçus par le Timoleon, du Havre, à vendre bon marché, par
FS. PERRET, 40 Bienville

MOUCHOIRS BATISTE—Un bel assortiment avec ou sans broderies, venant d'être reçus à vendre par FS. PERRET,
2 aout 40 Bienville

CIGARES—Un grand choix d'excellents cigares [illegible] Impériales, Régalias, Canones, Cazadores, [illegible], Napoleones, Vegueros, Printres, [illegible] manufacturés les plus réputés à vendre à raison de [illegible]
LABORDE & XIQUES,
5 aout 31, Commune

BONNETERIE.—A vendre par le soussigné, provenant d'importations récentes:
200 douzaines chaussettes coton écru, assorties, de qualités, 50 douzaines de mérinos blanc, [illegible] zaines gants soie et laine. JOHN BELLOW [illegible]
7 juil

TABAC.—25 balles vieilles tripes, à vendre par B VALLS, 26 C[illegible]
2 aout

GUIGNOLET.—200 paniers Guignolet d'Angers à vendre par NUMA LACOSTE,
15juil No 163, rue Royale

COGNAC d'Alex. Seignette.—5 demi-pipes en douane et syndiqués en drawback, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
19 juil 93, rue de Chartres.

PATE ET GELEE DE GOUYAVE—10 barils et [illegible] demi-barils de [illegible] assorties, à vendre par baril ou par douzaine [illegible]
J F BERCIER & Co,
21juil 54 Vieille Levée

VIN DE CATALOGNE—110 pipes vin de Catalogne, reçues par le brick Silencio, en magasin et à vendre par J F BERCIER & Co,
21 juil 54 Vieille Levée

COTON A DRAPS.—Ecru et blanchi.—300 balles assorties, à vendre à prix réduits par
DE FOREST & Co,
28juin 20, Douane.

A VENDRE une jolie habitation située à Gentilly, mesurant six arpents de face au chemin public, sur vingt arpents de profondeur, bornée dans la partie supérieure par l'habitation de M. Martel et dans la partie inférieure par le faubourg Darcantel. Cette propriété a une superficie d'environ quarante-deux arpents cultivés en Indigo et entourés de pieux debout. Les améliorations consistent en une belle maison de maître à étage, cuisine, logements pour nègres, &c. Toutes les bâtisses sont neuves. Pour plus amples renseignements et pour les conditions s'adresser au soussigné à la Presse à Coton d'en bas.
26 juil—1m F. S. LEBEAU.

DUFFAU,

A l'honneur d'informer le public qu'il tient UNE ECURIE 328 Bourbon No. 142,

Ancien établissement de M. Roche, où il prendra en pension des chevaux et des voitures. Il loue des chevaux de selle et des voitures aux prix les plus modérés. Il se charge aussi de vendre et acheter des chevaux.

M. Duffau continue comme par le passé son état de VETERINAIRE et maréchal-ferrant, rue Bourgogne No 142.

DENIMS, étoffes rayées pour [illegible] de diverses qualités, à vendre par DE FOREST & Co.
20 mai

GILETS de [illegible] hommes, grands, [illegible] par le navire [illegible]

SUCRE [illegible] caisses sucre havane, à vendre par P CUBACHS, [illegible] Condé et St-Philippe
7juil

AUX BIJOUTIERS ET ORFEVRES—20 douzaines cuillières à thé [illegible] fourchettes [illegible]. Ces articles ont été reçus en consignation, [illegible] vendrons tout le lot à bon compte.
H. DE GOER & RIFFLARD,
7 aout

COTON SPOOL.—Nous avons en magasin et [illegible] douane, 20 caisses coton [illegible] de la meilleure qualité, [illegible]
H. DE GOER & RIFFLARD

LUCIEN MUNICIPALITÉ [illegible]

☞ En vente chez Comstock & Co., No 58, rue [illegible]

Le Remède [illegible] de Connel, pour brûlures, [illegible] plaies de toute genre, &c.

Le [illegible] Hays, remède infaillible contre les hémorroïdes [illegible] démangeaisons, &c.

L'huile acoustique du Dr. McNair, contre la surdité, les maux d'oreille, &c. Ce remède, d'après les certificats nombreux que les agents peuvent en produire, a opéré des cures merveilleuses, dans des cas désespérés. On ne saurait trop le recommander lors même qu'on ne devrait l'essayer que comme une dernière ressource.
8aout

Vermifuge [illegible] de J. [illegible] & Co.

[illegible] Royale & Bienville.

Le [illegible] dans tous les pays, celui ou [illegible] les formes les plus variées et les plus graves: et sans vouloir rattacher toutes les maladies l'enfance à cette cause unique, on peut dire que bien des convulsions, des fièvres, [illegible] terminées deviennent mortelles lorsque le médecin [illegible] d'obtenir à le rejeter... il faut donc à tout prix [illegible] ce ver qui se produisent sans [illegible] le tube digestif, et pour arriver à ce but employez le vermifuge de Winer. C'est le seul qui réunisse les trois qualités suivantes d'être anthelmintique purgatif et tonique.
19 nov

Bureau de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.
Nlle-Orléans, 7 aout 1847.

AVIS.—La Compagnie [illegible] des polices d'assurances, pour risques de rivière, sur cargaisons par bateaux à vapeur, et continuera à assurer contre les risques du feu, maritimes, aux taux [illegible].
[illegible], Secrétaire

[illegible] font savoir à leurs habitués et au public [illegible], qu'à dater de ce jour le public [illegible] qui sera [illegible] avec les personnes qui [illegible] constamment 20 pains [illegible] pour une livre, [illegible] ou augmente [illegible]; et pour faciliter les personnes qui ont des [illegible] celles qui sont nos fournisseurs, [illegible] différence de [illegible] en [illegible].

1re qualité ....18 onces
2e do ....15 do

[illegible] & Co.
[illegible] BRO.
[illegible] POINCY.
[illegible]
[illegible] & Co.
[illegible] & Co.

NOTA.—Le public est prié de considérer que les susdits donnent autant de poids de pain pour une piastre que les boulangers qui donnent 27 et 30 pains.
3 aout—6f

COLLEGE ST-JOSEPH,
SPRING-HILL, PRES MOBILE.

CET établissement réunit par sa position tous les avantages d'un lieu très sain et très agréable. Une brise presque continuelle y tempère les chaleurs de l'été; [illegible] d'eau abondante [illegible] aux élèves, [illegible] des bains, [illegible] et un moyen de conserver la santé; [illegible] expérience a prouvé qu'il était à l'abri des maladies qui désolent parfois les contrées du Sud.—Ce Collège vient d'être cédé par Monseigneur l'Evêque de Mobile aux RR. PP. de la Compagnie de Jésus, qui en feront l'ouverture le 1er septembre prochain.

L'objet de leur enseignement comprendra: la Lecture, l'Ecriture, la Tenue des Livres et toutes les études relatives au commerce; les langues Anglaise, Française, Allemande et Espagnole. (Les professeurs de ces différents idiomes enseigneront dans leur langue maternelle); le Latin, le Grec, l'Hébreu, la Poésie et la Rhétorique; un cours complet d'Histoire et de Géographie; les Mathématiques, depuis les Éléments jusqu'au calcul Différentiel et Intégral; la Physique, Théorique et Pratique; l'Astronomie, la Chimie, l'Histoire Naturelle, la Logique, la Métaphysique et la Morale.—L'Anglais est la seule langue de communication pour les élèves.

Le prix [illegible] pour enseignement, nourriture, blanchissage, raccommodage, bois de lit, visites du médecin, papier, plumes et encre sera de $ 200. [illegible] plus, chaque élève paiera en entrant, une fois pour toutes [illegible].

Pour renseignements, s'adresser à la Mobile, à MM. les Ecclésiastiques qui y résident; à la Nouvelle-Orléans, à MM. les Ecclésiastiques de l'Evêché, [illegible] Maënhaut, Duquesnay, d'Haw, Perche; [illegible], à M. Martin; à la Pointe Coupée, à [illegible].
Nouvelle-Orléans, le 10 juin 1847.
16 aout—30

UN des Messieurs du COLLEGE ST-JOSEPH sera toute la dernière semaine du mois d'aout, à la Nouvelle-Orléans, à l'Evêché, pour recevoir de la main des parents ou des tuteurs les enfants qui voudraient aller à Spring-Hill et l'accompagner.
18 aout—6t

AVIS.—LE PAVILLON, situé Place Saint-Antoine, pour la vente des crèmes à la glace et sorbets, ne sera plus ouvert dorénavant que le Dimanche.
COURVOISIER & Co.

MARCHANDISES D'ETE EN VENTE A BAS PRIX POUR TERMINER.

C. M. [illegible], offre à vendre aux prix les plus bas, les marchandises suivantes, son intention étant de tout écouler cette saison, pour renouveler son stock, comme il le fait tous les ans. Cette occasion qui est offerte en ce moment aux acheteurs en gros ou en détail. Ce stock se compose d'un assortiment général de marchandises sèches convenables aux habitants et aux familles, ainsi qu'aux marchands de la campagne. Parmi ces marchandises on trouvera des:

Mousselines d'une yarde à 75 cts la pièce. [illegible]

Organdis, [illegible] 30 à 40 cents, qu'il vendra [illegible] à 75 [illegible].

[illegible], crêpes de couleur tendres et fonds à bas prix; [illegible] de deuil, riches et rideaux de mousseline, blancs et de couleurs, toiles damassées; [illegible] à bas prix; superbes [illegible] avec broderies, brodées, [illegible] et chemises, [illegible] des meilleures fabriques; un grand assortiment de chemises pour dames et enfants; [illegible] des prix pour hommes, mouchoirs batiste, etc. Ginghams, coutils, etc. aussi qu'un assortiment général de marchandises de [illegible].
[illegible]

No 29, rue de Chartres.

LIQUEURS—100 caisses absynthe Yersin et Lebrousse. 200 caisses absynthe Sauvageol et Lebrousse. 170 do liqueurs assorties, superfines surf. et ord. 45 paniers guignolet d'Angers. [illegible] caisses fruits à l'eau de vie, prunes, poires et cerises, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co.
[illegible] 11 et 15, rue St-Louis.

SARDINES.—[illegible] caisses sardines Guilloux, [illegible] quarts de boites Guilloux et Canus, [illegible] Moreau et Canus, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co.,
19aout 11 et 15, rue St-Louis.

HUILE D'OLIVE—[illegible] paniers, Plagniol, de 24 onces. 50 [illegible] de 24 demi-bout. à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co.

VINS—[illegible] barriques vin de Marseille, [illegible] barriques vin de St Julien, [illegible] Estèphe, [illegible] vin de Bordeaux, [illegible] barils vin blanc Haut-Sauterne et Barsac, [illegible] vinaigre de vin blanc.
40 barils vin [illegible] Porto,
25 do do do do Madère,
45 do de Ténériffe,
10 do de Madère vieux, à vendre par
19aout DARAN, QUEYROUZE & Co.,
11 et 15, rue St-Louis

125 caisses vin Muscat de Frontignan.
45 do do de Lunel.
175 caisses vin rouge Ch. Latour, Margaux et Lafitte.
12 demi-pipes cognac 4me preuve, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co.,
19aout 11 et 15, rue St-Louis.

CIGARES—200 milliers Havane, de toutes marques, ainsi qu'un grand assortiment de tabac à chiquer, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co.
19 aout 11 et 15 rue St Louis, Nos 11 & 15

[illegible]ON—[illegible] [illegible]
DARAN, QUEYROUZE & Co,
19 aout 11 et [illegible] St Louis

EAU DE VIE—115 quarts de pipe [illegible] eau de vie, Ph. Goddard, 5 demi pipes [illegible] 1815.
8 quarts de pipe eau de vie [illegible] 1815.
8 demi pipes do do 1825.
6 quarts de pipes do do 1825.
A vendre par EUG. ROCHEREAU & Co,
19 aout 17 et 19 St-Louis

SARDINES—3,000 demi [illegible] sardines à [illegible] Guyau & Correa & [illegible] à vendre par EUG ROCHEREAU & Co,
19 aout 17 et 19 St-Louis

VIN BLANC—[illegible] demi barils [illegible] Haut-Sauterne, à vendre par EUG ROCHEREAU & Co,
19 aout 17 et 19 St-Louis

HUILE D'OLIVE—115 paniers Plagniol, en bouteilles de 24 onces, à vendre par EUG ROCHEREAU & Co,
19 aout 17 et 19 St-Louis

VIN ROUGE—[illegible] de Marseille, [illegible] 25 barriques [illegible] Bordeaux, pour famille, à vendre par EUG ROCHEREAU & Co,
19 aout 17 et 19 St-Louis

EAU DE FLEUR D'ORANGER—60 caisses, à vendre par EUG ROCHEREAU & Co,
19 aout 17 et 19 St Louis

CHAMPAGNE—25 paniers, à vendre par EUG ROCHEREAU & Co,
19 aout 17 et 19 St Louis

ABSYNTHE—50 caisses, à vendre par EUG ROCHEREAU & Co,
19 aout 17 et 19 St-Louis

SEL TRAPANI [illegible] par le navire Calcutta [illegible]
L. H. GALE,
93 Commune.

[illegible] caisses vin rouge, [illegible], St Emilion, Château [illegible], Château Léoville, Haut [illegible], et les mêmes qualités en [illegible] 1844.
NUMA LACOSTE,
163, rue Royale

LE soussigné offre à vendre en débarquement du brick Bisanzio:
166 pipes vin Catalan,
17 pipes imitation Madère,
[illegible]
D. LANATA,
Nos 9 et 10, Jefferson.

LE soussigné attend le navire Viola, du Havre, le soussigné offre à vendre à bon marché 1000 douzaines de [illegible]: 200 de 2 gallons, à vendre par
D. LANATA,
9 et 10 Jefferson.

A[illegible] paniers anisette fine et super [illegible]
AUGUSTE MOLIER,
No 90, rue St-Louis

Chemin de fer du golfe.

LE chemin est ouvert [illegible] familles de la Nouvelle-[illegible] voyagent aux heures suivantes:

Départ de la ville.
6 1/2 heures du matin [illegible]
[illegible] midi.
7 1/2 heures du soir [illegible]

Départ du Lac.
A 9 1/4 heures du matin et [illegible] près midi.
Prix du passage, 75 cts—Enfants [illegible]
Déjeuners et [illegible] gne, chez M. M. [illegible]
Wm. TRIM.

AU PUBLIC.

LE prix moyen de ses achats de farine [illegible] jourd'hui de $5, nous donnerons [illegible] à partir de lundi, 23 [illegible] d'une livre chacun, pour [illegible].
RODRIGUEZ & [illegible]
Boulangerie des [illegible]

On y trouvera toujours, aux plus bas [illegible] cuits au soda, au sucre, au beurre et [illegible] français pour navires et pour pilotes.

Marchandises Françaises.

EN débarquement du navire Finland un assortiment de marchandises composées en partie de
8 caisses mousseline de laine et [illegible]
2 do baréges,
8 do indiennes pour robes,
2 do indiennes pour meubles,
3 do [illegible] en couleur,
3 do [illegible] d'automne
2 do [illegible] batiste d'Ecosse,
6 malles [illegible] et parapluies,
3 caisses [illegible] de Mompelas
1 do soieries [illegible], diverses [illegible],
1 do cravates de soie,
1 do [illegible]
1 do [illegible]
1 do [illegible]
1 do [illegible]
A vendre à des conditions raisonnables [illegible]
L. H. RICHAU[illegible]
[illegible]aout—12t 57, rue de [illegible]

Hotel de la Baie St-Louis.

[illegible] propriétaires de l'Hôtel [illegible] ont l'honneur de prévenir [illegible] familles, qu'il y a encore [illegible] établissement assez d'espace [illegible] une quarantaine de personnes [illegible] particulièrement pour familles.

EN débarquement du navire Irane, de [illegible] et à vendre par le soussigné
[illegible] vin rouge Montferrand.
21 aout Encoignure Royale et [illegible]

SUCRE HAVANE.—[illegible] caisses [illegible] et [illegible] poudre, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK.
21aout

SUCRE HAVANE.—40 caisses jaune [illegible] et à vendre par NORCROSS & FOSDICK
21aout 40, Gravier

CHANDELLES.—200 caisses blanc de [illegible] en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
21aout 40, Gravier

CLOUX.—200 barillets assortis à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
21aout 40, Gravier

CAFE RIO.—700 sacs à vendre par NORCROSS & FOSDICK
21aout 40, Gravier

MAQUEREAUX.—100 barils No. 3, [illegible] vendre par NORCROSS & FOSDICK.
21aout 40, Gravier

SALERATUS.—25 barriques et 10 barils [illegible] NORCROSS & FOSDICK
21aout 40, Gravier

THE.—Impérial, Poudre à canon, Pekao, Young Hyson, à vendre par NORCROSS & FOSDICK
21aout 40, Gravier

POIVRE.—150 sacs à vendre par NORCROSS & FOSDICK
21aout 40, Gravier

CAFE.—1200 paquets à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
21aout 40, Gravier

COUVERTURES de navires—5 balles blancs [illegible] à vendre par NORCROSS & FOSDICK
21aout 40, Gravier

TABAC.—[illegible] tabac en feuille, à vendre par TROISGROS & LAMPEE,
26, Vieille Levée

SUCRE.—350 caisses sucre blanc, jaune et [illegible] en débarquement du brick Orleans, à vendre par TROISGROS & LAMPEE

CAFE.—[illegible] sacs Havane fin, en débarquement du brick Orleans, à vendre par TROISGROS & LAMPEE
26, Vieille Levée

SUCRE.—26 barils sucre Muscovado en débarquement du brick Orleans, à vendre par TROISGROS & LAMPEE
26, Vieille Levée

TABAC Havane—122 balles supérieur Vuelta Abajo, pour capes et tripes, en débarquement du brick J. Street, à vendre par
L. CANTIN,
42, Gravier

FARINE—300 barils des Illinois, en magasin et à vendre par JOHN O. WOODRUFF & Co
93, Magasins

FARINE—100 barils des moulins de St-Louis, en magasin et à vendre par
JOHN O. WOODRUFF,
93, Magasins

Avis aux Militaires.

LES soussignés de la MANUFACTURE D'HABILLEMENS DU SUD ont prêts à fournir à commande, et en n'importe quelle quantité et dans le plus bref délai, des HABITS MILITAIRES, [illegible] confectionnés à un prix [illegible] obtenir en cette ville. Ils prient les personnes [illegible] leurs uniformes, de venir chez [illegible] avant de s'arranger ailleurs.
ISRANG & WAGNER
10 aout—30 82, coin Magasins et Poydras.

Coutellerie à bon marché

LE soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il a [illegible] stock de coutellerie, il vendra au prix coûtant [illegible] jusqu'à la fin du mois de [illegible]. [illegible] de ciseaux et fourchettes [illegible]. Couteaux et fourchettes à découper, de diverses espèces. Couteaux d'enfants. Avec une grande variété de coutellerie ordinaire et commune, qu'il vendra à un grand rabais, [illegible].
B. PIFFET
19 aout 60 et 36 rue de Chartres

Marchandises Sèches Françaises.

EN Débarquement des navires Delaware, Leonidas, Valhalla, [illegible] Viola du Havre, les articles suivants:
10 balles Cotonnades, [illegible], unies, jaspes extra fortes, à carreaux, [illegible] et jeans, [illegible] pantalons.
3 balles Tissus [illegible] nouveauté [illegible] pantalons.
2 caisses Ombrelles [illegible] et extra riches
1 do. Cuir vernis [illegible]
1 do. Corsets de Paris;
1 do. do. sans couture;
2 do. Chemises [illegible]
1 do. do. [illegible]
1 do. do. [illegible]
1 do. Capotes [illegible]
1 do. Pommades [illegible]
1 do. Savons [illegible] et Crèmes d'amende,
2 do. Bretelles, [illegible], fines et superfines;
1 do. Cuillères et [illegible]
1 do. [illegible]
[illegible]aout LAVELET & HUET.
[illegible] rue de Chartres

BAREGES [illegible] en débarquement du navire Viola, du Havre:
1 caisse barège noir, [illegible]
10 do noir, [illegible] nouveau genre
10 do [illegible] supérieure.
5 do [illegible]
Ces marchandises [illegible]
H. DE GOER & RIFFLARD,
7 aout 81, rue Magasins

A VENDRE par le soussigné, les marchandises suivantes, reçues des derniers arrivages de Bordeaux:
150 Bques. vin rouge St.-Julien Médoc,
20 do. do. Margaux 1841;
50 Barils vin blanc Sauterne et Barsac,
350 Caisses vin rouge Pauillac et St. Estèphe;
30 m Bouchons pointus (Ale et Porter corks)
30 m Bouchons fins;
2 Boucauts fil à seine.
VICTOR MAIGNAN,
3aout 67, Rue St. Louis

EN magasin et à vendre par le soussigné 200 cuirs pour selliers.
3aout V. MAIGNAN
67, St-Louis

JOHN O. WOODRUFF & Co.
MARCHANDS de commission; agents de la ligne de paquebots de la Louisiane et New-York.
No 93, rue des Magasins
JOHN O. WOODRUFF, JAMES S WOODRUFF

A vendre et reçu par les derniers arrivages de Bordeaux:
[illegible] barriques vin rouge [illegible]
[illegible]
150 caisses vin blanc vieux Haut Sauterne et Barsac.
[illegible]
DUBUCH Frères
[illegible] St Louis, entre Royale et Bourbon

EN débarquement du navire Swea, de Bordeaux et à vendre, savoir:
150 barriques Montferrand, 30 do St Julien, [illegible]
27 demi do vin rouge, do do.
300 fromages tête de mort. DUBUCH F.
15juil 77, rue St-Louis

EN débarquement du brick Milaudon, venant de la Havane;
35 milliers cigares Sevillana et autres;
11 barils [illegible] de tabac en petites boites,
20 do picadura pour cigarettes, à vendre par LABORDE & XIQUES.
19 aout 31, rue de la Commune

CIGARES DE LA HAVANE—[illegible] des marques Sevillana, [illegible] en débarquement du [illegible] et P. Soulé, à vendre par B. VALLS, 26, Commune

RESINE—250 barils de résine, à vendre par JOHN HAYMAN & Co,
10 a 11, [illegible]

CHAUX—1300 barils [illegible]
10 a

[illegible]